



## INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

### MAISON DES JEUNES – MAI 2021

Dans le contexte de pandémie relié à la COVID-19 et en lien avec toutes les mesures prises par la Maison des jeunes de Saint-Bruno inc. dans le respect des exigences du Gouvernement du Québec, il est de la responsabilité de mon.ma jeune et de ma responsabilité en tant que parent ou tuteur de respecter toutes les mesures demandées par la Maison des jeunes inc. pour limiter le risque de propagation de la COVID-19. En signant ce document, nous acceptons (mon.ma jeune et moi) que la Maison des jeunes de Saint-Bruno inc. ne puisse garantir à 100% un milieu sans COVID-19.

En tant que parent, j'ai la responsabilité de ne pas envoyer mon enfant si:

- Il.elle présente de la fièvre (>38.0)
- Il.elle a de la toux (nouvelle ou aggravée)
- Il.elle a des difficultés respiratoires
- Il.elle a une anosmie (perte de l'odorat)
- Il.elle a fréquenté quelqu'un qui a des symptômes de la COVID-19
- Il.elle présente deux des symptômes suivants :
  - Un symptôme général (douleur musculaire, céphalés, fatigue intense ou importante perte d'appétit)
  - Mal de gorge
  - Diarrhée

Je dois aviser la Maison des jeunes de Saint-Bruno Inc. si mon.ma jeune présente des symptômes reliés à la COVID-19 après avoir fréquenté la Maison Des Jeunes de St-Bruno inc.

J'accepte (jeune) de suivre les mesures suivantes :

- De se laver les mains en arrivant
- De maintenir une distance de 2 mètres avec les autres jeunes et l'animatrice
- De porter un masque
- De tousser dans son coude
- De se laver les mains avant de quitter la Maison des Jeunes
- D'apporter son inscription signée avant l'activité
- De respecter les règles habituelles de la Maison des jeunes

Si une de ces règles n'est pas respectée l'animateur demandera au jeune de quitter

**Veillez noter que la Maison des jeunes de Saint-Bruno inc. est fermée pour l'instant et est seulement ouverte pour l'aide aux devoirs ainsi que lors des activités à l'extérieur.**

Puisque le beau temps nous le permet, nous commençons à organiser des activités à l'extérieur par groupe d'un maximum de 8 personnes. Voici les dates de nos activités pour le mois d'avril. Nous commençons de manière graduelle alors nos activités en présentiel à l'extérieur ont uniquement lieu le mardi et le mercredi.

**Activités extérieures au mois de mai.**

<b>Date</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>
Semaine du lundi 3 mai au vendredi 7 mai 15h à 19h		
Semaine du lundi 10 mai au vendredi 14 mai 2021 de 15h à 19h.		
Semaine du lundi 17 au 21 mai 2021 de 15h à 19h.		
Semaine du lundi 24 mai au vendredi 28 mai de 15h à 19h.		

**Nous avons lu et acceptons les consignes de la Maison des jeunes pour le mois de mai 2021**

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Nom du parent : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone en cas d'urgence : \_\_\_\_\_